

L'IMPARTIAL

FONDE EN 1898
Le seul Journal français de l'île du Prince Edouard.

HEBDOMADAIRE, 8 PAGES.
ABONNEMENT :
Un an \$1.00
Six mois 50
Trois mois 30

Les abonnements sont payables d'avance.
Annonces 10 cents la ligne
1re insertion, 2 cents la ligne
les insertions subséquentes.
Toutes communications doivent être adressées à
L'IMPARTIAL
TIGNISH, I. P. E.

L'IMPARTIAL
TIGNISH 2 Jan 1902

1901--1902

Encore une année qui vient de tomber dans le gouffre du passé. L'année 1901 a été témoin de grands et désastreux événements; elle aussi, comme les années qui l'ont précédée, aura sa place dans la page de l'histoire.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

Le jour de L'An

L'ORIGINE DES ETRENNES

Le premier jour de l'An n'a pas toujours été le premier janvier. Tant s'en faut! Il se présentait le 1er mars sous les Mérovingiens; Charlemagne le plaça au samedi saint; Philippe de Valois, en 1348, le reporta au 25 mars; en 1564, Charles IX le mit, pour la première fois, au 1er janvier.

C'est à partir de cette époque qu'on a contracté l'habitude de le célébrer par des étrennes, de sorte que le "roi de la Saint-Barthélemy" a, sans le faire exprès, inventé la "trêve des confiseurs."

En 1789, Louis XVI songea à accroître la splendeur du jour de l'An. Il accorda pour la première fois aux petits marchands le droit d'élever des baraques à Paris, le long des boulevards, à l'occasion des renouvellements de l'année. Mais le Capitole était pour le 1er janvier bien près de la Roche tarpéenne.

En 1793, il fut supprimé tout net et remplacé par le 1er vendémiaire; quant aux étrennes, on les considéra comme inutiles et on les interdit par arrêté de la Couronne. Toutefois, la mode de donner et de recevoir était trop enracinée dans les mœurs nationales pour que cette législation spartiate pût durer plus longtemps que la Terreur. Les étrennes reparurent avec le Directoire et le 1er janvier avec l'empire. Mais Napoléon Ier, qui rétablit avec pompe les réceptions du jour de l'An ne songea aucunement aux petits marchands. Ceux-ci restèrent bannis des boulevards jusqu'en 1815.

La Restauration eut le mauvais esprit de les renvoyer en 1829, à la veille de sa catastrophe. Louis-Philippe les rétablit; mais en 1836 il s'en fatigua et les empêcha de reparaitre.

Après son coup d'Etat de 1852, Napoléon III pensa que les baraques du jour de l'An aideraient à oublier le passé, il leur restitua l'asphalte des boulevards. Depuis lors, leur domination n'a point subi d'interrègne véritable.

LE ROI EDOUARD
ET LE PARLEMENT

Il a été définitivement décidé que le roi Edouard ouvrira le parlement.

A propos de Drapeau

L'Examiner du 18 décembre, après avoir cité les paroles qu'aurait prononcées M. Tarte, donnant les motifs qui poussent les Canadiens d'origine française à arborer le pavillon français à côté du pavillon anglais, devient tout à coup rouge de colère. Ne vous faites pas tant de bile, M. l'Examiner, et n'allez pas croire que vous pouvez échanger l'oeuvre de la nature et de la Providence. La nationalité française continuera à se maintenir et à se développer au Canada, et tant que l'élément français du Dominion se montrera loyal à la couronne d'Angleterre, comme il a été par le passé, vous aurez beau à vous débattre comme un énergumène, vos platitudes ne trouveront pas d'écho chez les hommes sensés. Libre à vous de vous confondre avec les autres nationalités de manière à perdre votre identité, et à ne former qu'un amas hétérogène d'Anglais, Ecossais, Irlandais, Doukhobors, Galiciens, Cris et Micmacs. Quant à nous, Français et loyaux sujets du roi Edouard VII, nous ne sommes pas encore arrivés à ce degré de renoncement à nous mêmes. Nous prétendons rester ce que nous sommes. D'ailleurs la théorie de l'Examiner ne semble pas avoir droit de cité chez la population anglaise de Montréal. Quel tapage messieurs les Anglais qui sont en minorité à Montréal, n'ont-ils pas fait au sujet du successeur du juge Wurtel, lorsque la rumeur s'est répandue qu'un Canadien-français, le juge Langelier, devait être nommé à sa place. Tous les avocats anglais de Montréal ont protesté et nommé une députation pour présenter leurs réclamations à Sir Wilfred Laurier.

Est-ce que nos compatriotes de langue anglaise n'ont pas leur fête de St. André, St. Georges et St. Patrice? Commencez donc, M. l'Examiner, par éliminer toutes ces fêtes nationales si vous voulez que votre théorie puisse se tenir debout. Pourtant il nous semble que le rédacteur de l'Examiner se fait un devoir tous les ans d'assister à un banquet qui se donne le 30 novembre. S'il faut que tous les sujets du roi Edouard VII ne professent d'autre nationalité que celle du souverain régnant, toutes les fêtes nationales vont aller à la dérive et il ne survivra à ce naufrage général que la fête de St. Georges. Quant à l'administration de M. Tarte qui sera soumise à une enquête à la prochaine élection fédérale, si vous n'avez pas dans votre carquois d'autres flèches à tirer sur la machine politique à Ottawa, nous est avis que vos traits ne feront que ricocher et retomber sur vous-même.

NOEL AU VATICAN

Sa Sainteté Léon XIII a célébré la messe de minuit au Vatican et a assisté à deux autres messes. La santé de Léon XIII s'est grandement améliorée et il a repris ses audiences diplomatiques.

AU VATICAN

Le Pape a donné audience, la veille de Noël aux cardinaux qui lui ont offert leurs souhaits à l'occasion de la fête de Noël.

Le Souverain Pontife a prononcé une longue allocution au cours de laquelle il a condamné la liberté excessive qui existe présentement dans les idées.

Il a vivement critiqué le socialisme, l'agitation en faveur du divorce et l'hostilité qui existe entre les différentes sections de l'église et il s'est prononcé pour l'union des églises Chrétiennes.

Le Nouvel Horaire

L'horaire d'hiver de notre chemin de fer vient en force aujourd'hui. Dire que le public est satisfait des arrangements, serait le calomnier. Jamais encore avons-nous eu un horaire qui donne moins de satisfaction que celui qui commence aujourd'hui. Un passager qui veut se rendre à Charlottetown doit laisser Tignish à 9.45 du matin pour arriver à Summerside à 10.10, où il lui faut attendre l'arrivée du Stanley, à 4 p. m., et de là partir pour Charlottetown où il arrivera entre les heures de 7 ou 8 p. m. A-t-on jamais vu pareille atrocité? Dix huit heures pour se rendre de Tignish à Charlottetown. Si on a des affaires de quinze minutes à Charlottetown, il faut perdre trois jours et deux nuits. Pour se rendre à Souris ou Georgetown, il faut deux jours pour aller, deux pour revenir. Tenez, messieurs qui êtes en autorité, il vaudrait mieux faire partir un train de Tignish le lundi matin et le faire revenir le samedi soir, de sorte que les gens qui voyagent pourraient prendre leur congé annuel dans un voyage à Charlottetown. Nous sommes assurés par les commerçants et les hommes publics que des assemblées d'indignation vont avoir lieu pour dénoncer la manière injuste dont nous sommes traités. A tout prix, il faut que le public se réveille et voie à ce que nous obtenions justice.

Le Dr. Anderson

A TIGNISH

La conférence du Dr. Anderson à la salle Ste. Marie n'a pas été chez son auditoire, l'enthousiasme auquel on s'attendait. Pourquoi donc? C'est que le conférencier n'a pas su traiter son sujet de manière à exciter l'intérêt désirable. Il est vrai que le Dr. Anderson a parlé des écoles; mais à part les éloges où il s'est efforcé de convaincre son auditoire qu'il est lui-même l'idéal de l'éducation dans cette province, et à part le plaidoyer qu'il a fait pour démontrer le bien immense que, selon lui, l'institution dont il a été le directeur pour bien des années, a produit dans la formation des caractères, la question de l'éducation a été traitée d'une manière assez mesquine. Rien de ces pensées grandes, nobles et sublimes que l'on rencontre chez ceux qui connaissent les profondeurs de cette grande question et qui sont pénétrés de leur sujet.

Le Dr. Anderson a parlé d'autres choses. Il a dit ce qui a dû paraître assez cocasse, au plus grand nombre, au moins, de ceux qui l'ont entendu. Il a annoncé d'un ton glorieux qu'il avait visité plusieurs de nos convents. Grand Dieu! en sommes-nous rendus au point d'être obligés de soumettre nos convents—nos institutions religieuses par excellence—au jugement de ceux qui sont à la tête d'institutions où on approuve les écoles sans Dieu? C'est à faire réfléchir sérieusement. On n'a pas besoin d'être prophète pour prévoir que ces attentats à l'assimilation ne progressent rien de bon.

Mais c'est quand le Dr. Anderson a abordé la question des suppléments qu'il a fait voir ce qui le préoccupait le plus. L'attitude qu'il a prise, en conseillant, d'une manière impériale, aux contribuables de payer de hauts suppléments et de ne pas blâmer le gouvernement pour avoir enlevé aux instituteurs

cette partie de leur légitime salaire, a servi à démontrer d'une manière non équivoque que le but principal de son voyage à Tignish était de faire de la propagande en faveur de ceux dont il est l'engagé, plutôt que de promouvoir l'avancement de l'éducation dans nos écoles.

Correspondance

M. le Rédacteur,
Accordez-moi, s'il vous plaît, un court espace dans les colonnes de votre intéressant journal, pour dire un mot, eu passant, à votre correspondant qui signe "P. C. Gauthier", dans L'IMPARTIAL du 12 décembre. Je ne comprends pas pourquoi P. C. Gauthier vient de ce ton magistral et solennel attaquer "Un Acadien." On dit que la vérité choque. On dit aussi que la vérité n'est pas toujours bonne à dire. Cela dépend des circonstances. C'est probablement ce qui explique cette sortie intempestive de mon adversaire. Les méfaits injustifiables de la part des autorités que j'ai dévoilés et rendus publics, l'ont piqué au vif. J'ai un grand respect pour les opinions de mes semblables, et ce respect est d'autant plus profond que le fondement sur lequel s'appuient ces opinions, est plus solide et plus digne de foi. Mais, M. le Rédacteur, il y a un abîme immense entre exprimer une opinion et vouloir dicter un commandement. La proclamation à la Kitchener que lance mon redoutable adversaire contre tous ceux qui refusent de partager son opinion et de se conformer à la loi martiale qu'il se plaît d'édictier, me laisse froid et insensible, quoique la dite proclamation soit ceinte de l'aurole de son illustre nom.

Voyons, P. C. Gauthier, vous dites que "Un Acadien" s'est jeté dans la carrière, armé de méchant latin et de grandes phrases ampoulées, pour défendre son petit François. Que pensez-vous M. le Rédacteur, d'un homme qui s'arroge la mission de faire la leçon aux autres, qui n'a que du mépris pour le style défectueux de son ignorant adversaire et qui en même temps écorche la belle langue de Molière de la manière la plus cruelle? "Un Acadien" tout ignorant qu'il soit, n'est pas sans savoir que le mot "carrière" signifie "lieu fermé de barrières pour des courses," ou au sens figuré, "vie, profession." Si jamais vous voulez exprimer la même croyance à l'avenir, faites usage, croyez-moi, P. C. Gauthier, du mot arène, car vous avez déjà assez de barrières à franchir, sans entrer dans une carrière.

Que vais-je faire? Que dois-je faire. M. le Rédacteur? Me voici dans une position tout à fait diable. "Un Acadien" a eu la présomption impardonnable de se servir de quelques mots latins. C'est là un attentat grave à la langue française, et je vous assure qu'"Un Acadien" n'aurait jamais eu la témérité de s'aventurer sur le terrain des langues mortes et ainsi épiétrer sur le domaine des savants, s'il eût pensé que sa chétive production fût de nature à attirer l'attention de P. C. Gauthier. Je plaide donc coupable d'avoir fait usage de locutions latines. Cela n'empêche pas, M. le Rédacteur, que je suis encore dans la même position. P. C. Gauthier m'accuse d'écrire du mauvais latin. Savez-vous où j'ai pris ces locutions en mauvais latin, selon P. C. Gauthier? Dans le dictionnaire Larousse, et je regrette souverainement que Pierre Larousse auteur de ce dictionnaire, n'ait pas fait connaissance avec P. C. Gauthier, avant de livrer son dictionnaire au public français. Assurément, il ne se serait pas rendu coupable de manque de déférence à une autorité si compétente.

Il n'est pas surprenant M. le Rédacteur, que mon adversaire m'accuse d'écrire des phrases ampoulées. Me croyant dans une "carrière", là où nécessairement il

n'eût fallu déployer une adresse prodigieuse, que je ne possède point, pour pouvoir sauter pardessus tant de barrières, il est tout à fait naturel que P. C. Gauthier ait conclu qu'"Un Acadien" se soit couvert d'ampoules. Mes phrases sont ampoulées, soit; mais sachez que ces ampoules ne sont pas le résultat du frottement de la bureaucratie qui pousse quelques uns des nôtres à faire l'éloge d'une race qui a produit des monstres que tout Acadien devrait exécuter. Oui, M. le Rédacteur, les mânes de nos ancêtres doivent frémir d'indignation en voyant des rejetons de leur race s'abaisser au point de vouloir jeter un voile sur ces pages de notre histoire qui rediront à jamais l'oppression et la cruauté des persécuteurs de nos aïeux.

Nous avons beaucoup trop de nos Acadiens qui sont toujours prêts à chanter les louanges de nos plus cruels ennemis. J'entendais, il y a quelque temps, un de nos Acadiens les plus en vue de cette province, dans un discours qu'il prononça à la capitale, s'écrier qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de notre gracieux et grand souverain Edouard VII, tout cœur acadien-français redit et chante avec ivresse et bonheur cette pieuse, ardente et vieille prière par laquelle nos ancêtres prient contume d'appeler sur Louis XIV, dit le Grand, les bénédictions du Ciel: DOMINE SALVUM FAC REGEM. N'est-ce pas ridicule, M. le Rédacteur, de voir un des nôtres faire ainsi l'apothéose d'un roi qui vient de monter sur le trône, lui décerner le titre de grand et le ranger à côté de l'illustre et magnanime roi qui fut le protecteur des sciences et des arts à l'âge d'or de la littérature française?

P. C. Gauthier prétend qu'"Un Acadien" s'est constitué l'avocat de petit François. Petit François a relaté des faits qui ont agacé les nerfs des gens de la nuance de Frenchman et autres qui font la vilaine besogne de tirer les marrous du feu pour les faire croquer par d'autres. Il se voit poussés au pied du mur; et tout naturellement ils ont recours à la tactique usuelle en ces circonstances.

Vous affirmez que nos instituteurs acadiens, de troisième classe, qui enseignent dans le département primaire de nos écoles graduées, continuent à recevoir le salaire que comporte leur brevet, grâce aux efforts d'un de nos bons et dévoués curés acadiens. Plût au ciel qu'il en fût ainsi; mais je dois vous dire que j'apprends de source authentique que jusqu'à présent rien n'a été fait dans ce sens. S'il y a des exceptions, cela dépend des couleurs.

Il y a un autre point, M. le Rédacteur, que je voudrais tirer au clair et j'ai fini avec mon adversaire. Quand j'ai dit que les candidats acadiens qui ont subi leur examen pour brevets de première ou deuxième classe, n'avaient pas été jugés sur le même pied que ceux de langue anglaise, j'en ai pas affirmé ce qui est "absolument faux," comme P. C. Gauthier essaie de le faire croire au public pour tâcher de m'abaïsser. Procurez-vous un exemplaire des journaux qui ont publié le rapport de cet examen. Donnez-vous la peine de l'étudier et vous pourrez constater que j'en ai pas fait de fausses assertions.

En terminant, P. C. Gauthier, laissez-moi vous dire que, lorsque vous essayez de justifier, en cette matière, ceux qui sont en autorité, vous épousez une cause qui ne vous fait pas honneur.

Vous remerciant, M. le Rédacteur, de l'espace que j'occupe dans vos colonnes, je me souscris votre dévoué, etc.

UN ACADIEN

Charlottetown
Ce 17 décembre 1901.

CATALOGUE

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN
258 RUE ST-PAUL, MONTREAL, QUE. (5)

Agents de L'Impartial

M. S. E. GALLANT pour Abram's Village, Urbainville, St. Gilbert et Wellington.

M. PACIFIQUE GALLANT pour St. Chrysostome, Higgins Road et Melisac Road.

M. ANTOINE GALLANT pour Cape Egmont, Mont-Carmel et St. Timothée.

Ces agents sont autorisés de recevoir l'argent et de donner des Reçus un nom de L'IMPARTIAL.

WOOD FARM FOR SALE.

Situated at Palmer Road, Lot 2, containing 123 acres, covered with a good growth of mixed wood.

For further particulars apply to

B. D. McLELLAN.

Palmer Road,

May 9th. 1901—tf. Pioneer.

AT THE TIGNISH

Jewelry Store

C. M. B. A. Pins,

Handsome Lockets,

Chains,

Stick Pins,

The never slip collar Button,

Cuff Links,

Fancy Clocks,

Parlor Clocks,

Dining Room Clocks,

Bed Room Clocks,

Kitchen Clocks.

WATCHES.

All the above at price—just right
L. S. Perry.

Trade Mark Registered.



Design Copyrighted.

The Oxien Tablets and Oxien Pills are recognized to day at the leading nerve builders on the market.

No medicine has been placed before the public which has done so much good as the

OXIEN TABLETS and PILLS
Send 80 cents for Oxien Pills and 40 cents for Oxien Tablets to

NEIL McKINNON, Summerside

and be convinced that Oxien Pills and Tablets are the Best medicine ever sold on the Island

NO DANGER.

There is no danger of heart burn or heart troubles from the use of Chewing Tobacco, if it has been properly manufactured. Great care is taken by the manufacture of "OLD FOX" and "BOBS" Chewing Tobacco, to use only pure and wholesome ingredients, which will leave no bad after effects. If you are not already using these brands, try them. Even the tags are valuable save them; and you can have your choice of 150 handsome presents.

Write for our new illustrated premium Catalogue The Empire Tobacco Co. Ltd. 47 Cote St. Montreal.

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, COPYRIGHTS AND DESIGNS.
Send your business direct to Washington, saving time, costs less, better service.
My office close to U. S. Patent Office. FREE preliminary examinations made. Attorney fees not due until patent secured. PERSONAL ATTENTION GIVEN—19 YEARS ACTUAL EXPERIENCE. Book "How to obtain Patents," sent free. Patents procured through E. G. Siggers receive special notice, without charge, in the INVENTIVE AGE.
Illustrated monthly—through year—\$1. A year \$10.
E. G. SIGGERS, 918 F ST., N. W., WASHINGTON, D. C.